

Conseil de gestion du 03 Avril 2023

Délibération n° 2023-CG-06

Bastia, le 03 Avril 2023

Approbation du plan d'actions 2023 du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate Parcu naturale marin di u Capicorsu è di l'Agriate

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;
- VU** le règlement intérieur du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil de gestion adopte à l'unanimité :

- Le plan d'actions 2023 du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marin di u Capicorsu è di l'Agriate, ci-annexé ;

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate
M. Gilles SIMEONI.



Programme d'actions 2023



Cap Corse Agriate
Capicorsu Agriate

CULLETTIVITÀ di CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Uffiziu di l'Ambiente
di a Corsica
Office de l'Environnement
de la Corse



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Table des matières

Préambule	3
1) Présentation du budget alloué et de l'effectif (1 276 866 euros hors masse salariale)	4
2) Répartition du budget pour la mise en œuvre des actions en 2023	4
3) Actions proposées et financées en 2023 par le budget du Parc	6
4) Actions lancées fin 2022 (attribution budgétaire complémentaire)	18
5) Suivi plan de relance	19
6) Les projets européens en cours	21
7) Projets européens déposés ou en cours de dépôt	21
8) Projets soumis à des sources de financements externes complémentaires.....	22
Annexe : projet Organigramme mars 2023.....	25



Programme d'actions année 2023

Présenté au Conseil de gestion du 3 avril 2023

Affaire suivie par la directrice déléguée, Maddy Cancemi

Préambule

Le parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / parc naturel marin di u Capicorsu è di l'Agriate (PNMCCA) entre dans sa 7^{ème} année de fonctionnement.

L'année 2022 a été marquée par l'accélération de projets d'envergure dans le cadre du plan de relance comme les expéditions *Gombessa*, la première étude du mont sous-marin des Agriate et le lancement d'un dispositif de surveillance aussi bien de l'impact anthropique que le suivi de certaines populations d'oiseaux. De plus fin 2022, les communes de *Luri*, *Patrimoniù*, *San Fiurenzu* et *Santa Maria Di Lota* ont pu bénéficier de subventions toujours via le plan de relance pour de nouvelles installations de balisages de moindres impacts qui seront mis en œuvre en 2023.

L'équipe du parc au sein de la DIR PACA-Corse a réussi à engager le budget alloué en 2022 à hauteur de 90 % : 1 367 237 euros (hors masse salariale) déclinée comme suit : 106 821 euros en investissement (hors achat équipement roulant pris en compte par la direction générale de l'OFB), 865 167 euros pour les actions découlant des enjeux du programme d'actions et 395 249 euros concernant les frais d'administration générale et les actions de communication et d'animation du territoire. Il est à noter que le budget initial a été abondé de 66 000 euros en fonctionnement, 431 000 euros en intervention et de 73 900 en investissement.

De plus les engagements concernant le plan de relance en 2022 se sont élevés à 1 252 733 euros pour un total engagé sur les deux années de 2 483 613 euros.

Tous les agents du parc ont poursuivi leur missions de manière active et engagée. Le rapport d'activité 2022 mettra en lumière ce travail d'équipe au service d'un territoire qui prône la concertation et la réalisation effective des actions liées aux finalités du plan de gestion.

L'année 2023 sera la quatrième année de gestion après l'approbation du plan de gestion en septembre 2019. Elle sera marquée par la proposition d'un nouvel organigramme tenant compte des 7 postes alloués en 2019 dont le dernier a été validé en février 2023 : le poste de chargé de mission « changements globaux ».

Les actions proposées ci-après répondent aux enjeux et aux différentes finalités et sous finalités du plan de gestion et sont en concordance avec les priorités environnementales ou urgences écologiques régionales, nationales mais aussi internationales. Ces actions sont classées selon qu'elles répondent à des enjeux de connaissance, de gestion, de sensibilisation ou de communication. Le plan

d'action s'intègre également à la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) votée en 2021 pour une période allant jusqu'en 2030.

1) Présentation du budget alloué et de l'effectif (1 276 866 euros hors masse salariale)

Le budget OFB 2023 du Parc, **1 276 866 €**, se décline selon la répartition suivante : fonctionnement **397 100 €** (hors masse salariale), intervention **756 184 €** et Investissement : **123 582€**. De plus un semi-rigide sera remplacé (coût estimé **300 000 €**), son financement sera pris sur le budget de la direction générale de l'OFB. Enfin s'ajoute à ce budget la contribution de l'OEC à hauteur de **250 000 euros**. **Le budget total étant alors de 1 526 866**

L'effectif du parc au 1er janvier 2023 est de 20 agents répartis de la manière suivante : la directrice déléguée, la directrice déléguée adjointe, l'assistante de direction, le Chargé de communication, 6 chargés de mission dans le service ingénierie, un chef de service et quatre agents de terrain dans le service opération, 3 services civiques et un alternant. L'organigramme en annexe illustre cet effectif et fixe les évolutions des recrutements futurs.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des relations de l'OFB avec l'OEC avec la signature d'une convention cadre de gestion pour le Parc signée fin 2020 pour une durée de 3 ans. Les parties restent engagées sur la clef de répartition budgétaire suivante : 75% OFB et 25% OEC (recette externe avec un plafond de **250 000** pour l'OEC). Cette convention devrait être renouvelée fin 2023.

Une convention budgétaire annuelle précise les modalités budgétaires ainsi que le cadre des mises à disposition d'agents de l'OEC à l'OFB (sachant que des conventions individuelles complémentaires ont été signées pour chaque agent mis à disposition).

Comme évoqué en 2021 la base nautique des Minelli (appartenant à la CAB) accueillera l'équipe du parc au 1^{er} mars 2023.

2) Répartition du budget pour la mise en œuvre des actions en 2023

La stratégie d'actions pluriannuelle se décline chaque année en projets. Chaque axe regroupe un ou plusieurs projets décomposés en plusieurs actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme. Une présentation du budget alloué et de l'effectif participant à la réalisation des actions de chaque axe permet d'avoir une vision globale des efforts faits dans le cadre du programme d'actions annuel afin d'atteindre les objectifs à long terme du Parc. Pour chaque projet il sera rappelé les enjeux et finalités du plan de gestion dont dépend le projet.

Quatre axes stratégiques seront traités en 2023 par le Parc :

- la connaissance,
- les suivis in situ pour étudier la dynamique des populations d'espèces et connaître l'état de conservation des habitats dans le cadre de l'observatoire des changements globaux
- les actions de gestion,
- les actions de communication, de sensibilisation et de valorisation des missions du parc.

Ils pourront être financés soit par les crédits du Parc (OFB et OEC) soit par des organismes partenaires. Certaines actions intégrées aux projets pourront également être réalisées en régie par les agents du parc.

Certaines actions engagées en 2021 et 2022 pourront être poursuivies en 2023, il s'agit des suivis scientifiques élaborés en régie et avec l'aide de partenaires externes ou de poursuite d'actions nécessitant un approfondissement. Les nouvelles actions seront financées grâce au budget 2023.

Cependant de nouveaux programmes pourront voir le jour comme par exemple « le fond vert » qui nous permettra d'envisager de mettre en oeuvre des projets d'envergure comme à l'instar du plan de relance.

Pour rappel nous illustrerons en partie 4 du document les actions qui ne vous ont pas été présentées dans le document plan d'action 2022 et qui ont pu être lancées grâce à une attribution budgétaire complémentaire validée par la direction générale.

Les orientations du plan de gestion, tout comme les actions décrites dans le programme d'actions sont cadrées par une démarche régionale, nationale et internationale. Le programme d'actions permet une application de ces doctrines à l'échelle locale qui tiennent compte de l'évolution des écosystèmes et des impacts enregistrés.

Même si en Corse et donc au sein du Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate les milieux naturels sont moins soumis aux pressions anthropiques il nous faut être attentifs car les changements globaux pourraient accélérer l'érosion de la biodiversité.

Les AMP sont considérées comme de véritables laboratoires d'enregistrements des phénomènes de différentes natures (connaissance du patrimoine naturel, évolution du climat, impacts anthropiques, évolutions politiques et réglementaires). C'est donc un des rôles du Parc que d'être à l'avant-garde de ces changements pour préparer le territoire aux nouveaux défis qui s'offrent à lui. Ainsi, les aires marines protégées constituent toujours et encore une réponse préventive et active à ces changements (ex : rôle crucial des écosystèmes côtiers dans la séquestration du carbone, etc.). De plus les conclusions du dernier rapport de l'impact du réchauffement climatique GIEC, le groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, est bien pire que prévu.

Il est par conséquent primordial d'évaluer les changements globaux qui auront certainement pour conséquences d'accélérer des processus de dégradation de notre environnement insulaire jusqu'à présent préservé.

Dans ce cadre, le parc poursuivra son travail d'acquisition de données via notamment la mise en place de partenariats et de développement de méthodes scientifiques. En 2023, comme vous nous l'avez demandé la thématique de la gestion de la fréquentation sera prioritaire.

Nous allons également poursuivre la mise en oeuvre de deux observatoires, le premier sur le suivi de la fréquentation des sites et le deuxième sur le suivi des changements globaux.

3) Actions proposées et financées en 2023 par le budget du Parc

<i>Projets / Connaissance</i>			
€	478 000		

Suivi des zones de jachères oursins Poursuite SPINA (ENJEUX 2,3):

L'oursin violet *Paracentrotus lividus*, échinoïde abondant de l'étage infralittoral méditerranéen, a un rôle écologique déterminant dans la structuration et le fonctionnement de nombreuses communautés benthiques. Les oursins sont capturés pour leurs gonades très appréciées. Les activités de pêche professionnelle et amateur sont donc encadrées par une réglementation stricte visant à maintenir la stabilité des stocks naturels. Cependant, un déclin constant des populations est observé au sein du Parc.

C'est dans ce contexte que l'Université de Corse et le Parc collabore dans le cadre d'un programme de suivi sur l'oursin violet : SPINA. La démarche scientifique vise à apporter au Parc les données biologiques indispensables préalables à toute démarche active de gestion de la biodiversité ou de restauration des populations naturelles. La finalité de ces travaux est de conserver la ressource tout en soutenant efficacement l'activité artisanale de pêche oursinière au sein du Parc. Ainsi la poursuite de ce projet sera déterminante pour la compréhension globale des facteurs influençant le stock de l'espèce. De plus, un suivi des jachères d'oursins mise en œuvre depuis peu devra permettre, de façon pluriannuelle, de caractériser l'évolution du stock d'oursins dans ces zones.

Etude population poulpe ; (ENJEU 3)

Le poulpe commun, *Octopus vulgaris*, se rencontre dans les substrats rocheux. Cette espèce est présente dès les premiers mètres et jusqu'à des profondeurs importantes, en limite du plateau continental.

Au sein du Parc, le poulpe est une espèce commune bien connue de la population locale et souvent appréciée pour ses propriétés gustatives.

Au sein des différentes commissions halieutiques, le sujet de la diminution des stocks de poulpes revient souvent. En effet, selon les retours des différents membres de la commission, il semblerait que les poulpes ne soient plus aussi abondants qu'ils l'étaient par le passé.

Le Parc prévoit donc de mener un projet afin de caractériser la dynamique des stocks de poulpes sur son territoire et d'identifier les éventuelles causes de la diminution des effectifs du céphalopode. Les résultats pourront ainsi alimenter les discussions et orienter les éventuelles mesures de gestion afin de maintenir les stocks de poulpes.

Caractérisation des pressions de la population du grand dauphin *Tursiops truncatus* et suivi des populations de cétacés (Enjeu 2)

Depuis plus de deux ans, le Parc naturel marin effectue des suivis en régie de la population de Grand Dauphin *Tursiops truncatus*. Ce suivi a pour objectif de déterminer l'état de la sous-population résidente mais ne permet pas de comprendre les principales pressions qui influent sur l'espèce. Pour répondre à cela, le Parc a proposé en 2021, un travail méthodologique, partagé avec l'ensemble des référents nationaux, afin d'identifier les zones considérées comme « à risque pour l'espèce ». Ainsi, en 2023, le Parc souhaite mettre en œuvre, au sein de ces sites, un suivi du bruit sous-marin (réseau d'hydrophones), en lien notamment avec les problématiques de fréquentation (voire de sur fréquentation) du territoire afin d'évaluer l'impact des perturbations sonores sur l'espèce, identifier

la part du domaine vital soumis aux dérangements et si cela est possible, comprendre les modifications comportementales issues d'une adaptation de l'espèce à ces conditions. Au-delà de l'aspect bruit sous-marin, ce réseau d'hydrophones devra également permettre de récolter, sur des sites différents, des informations concernant les grands plongeurs (Cachalot *Physeter macrocephalus*, Rorqual commun *Balaenoptera physalus*, Baleine à bec de Cuvier *Ziphius cavirostris* etc.) qui fréquentent notamment les têtes de canyons.

Caractérisation zones fonctionnelles halieutique et élastombranches (Enjeu 2)

Le cycle de vie des espèces marines se déroule en plusieurs phases. Ces phases comportent notamment la reproduction, la dispersion larvaire, la croissance des juvéniles puis des adultes, la migration, suivant un schéma de principe relativement constant. La durée de ces phases et les habitats nécessaires à leur déroulement sont spécifiques à chaque espèce. De la bonne réalisation de ces phases dépend le renouvellement des populations. Certaines phases nécessitent des conditions (biotiques et abiotiques) spécifiques pour se réaliser, et parfois, seuls quelques secteurs abritent ces conditions propices : on parle de zones fonctionnelles, à savoir des zones de nourriceries, de frayères, d'alimentation, etc. Elles se nomment zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) lorsqu'elles concernent des espèces exploitées par la pêche. La caractérisation des zones fonctionnelles est un objectif important inscrit au plan de gestion. Dans le cadre de ce projet, il s'agira d'identifier les zones fonctionnelles d'espèces d'intérêt halieutique ainsi que des élastombranches. En effet, il semblerait que certains sites du Parc concentrent de manière remarquables plusieurs espèces de raies et de requins. Il serait ainsi considéré comme zone refuge pour un certain nombre d'élastombranches sous statut de conservation IUCN critique. Afin de mieux comprendre ces premiers éléments de réponse, une méthodologie devra être établie afin de maximiser le recensement des zones fonctionnelles présentes dans le Parc.

Cartographie et diagnostic écologique du haut-fond de Centuri, (Enjeu 2 et 4)

Les écosystèmes présents dans le Parc ont pour la plupart fait l'objet d'études et notamment de campagnes visant à les cartographier. Grâce à ces éléments de connaissance, il est possible de visualiser des « hotspots » de biodiversité qui concentrent des habitats d'intérêt. Au large de Centuri, un secteur d'intérêt affichant une remontée rocheuse réunit de nombreux habitats clés. Le haut-fond de Centuri se situe à environ 3 km de la côte et remonte jusqu'à 13 m de profondeur. L'emprise du haut-fond est conséquente (environ 15 km²) et concentre en majorité des fonds à coralligène et roches infralittorales à algues photophiles. Ces habitats sont parmi les plus riches de Méditerranée. Les observations en plongée montrent une richesse biologique remarquable. Le secteur est également connu pour être un lieu privilégié des activités de pêche (professionnelle et loisir). Il est donc important pour le Parc de réaliser une étude complète de la zone. Il s'agira donc d'effectuer une cartographie fine, réaliser un diagnostic écologique et enfin de recenser les différentes pressions qui s'y exercent.

Inventaire patrimonial et actions de valorisation de l'ensemble des éléments des marines (Enjeu 6, finalité 13) :

Les marines au sein du Parc constituent un élément incontournable du patrimoine culturel, et représentent un marqueur fort des paysages du territoire. De nombreuses associations étudient le sujet, notamment, l'association *Petre Scritte* chargée de compléter l'inventaire du patrimoine pour le compte de la Collectivité de Corse sur toutes les communes de Haute Corse. En 2022, le Parc n'a pas pu mener cette action, nous la reprogrammons donc sur 2023. Nous souhaitons disposer d'un document de connaissance spécifique, de type « Atlas des marines » présentes au sein du Parc. L'inventaire sera pluridisciplinaire, il traitera de tous les aspects : historique, culturel, traditions liées à la mer, éléments d'architecture caractéristiques (à titre d'exemple seront traités : le patrimoine bâti typique comme les *magazzini*, les événements culturels s'y déroulant...), différentes cartographies des marines en fonction du thème seront proposées afin d'illustrer l'étude. Un volet concernant des

actions de valorisation sur le territoire par le biais d'outils de communication adaptés sera également prévu.

Un recensement photographique sera réalisé en régie avec l'équipe opération, et permettra de disposer d'un fonds d'images spécifiques de toutes les marines à diverses saisons, et toujours réalisées du même point. Il sera également constitué un fonds d'archive de photos anciennes lors de la rencontre d'acteurs du territoire, ou bien en recherche sur les réseaux.

Définition de la capacité de charge du site de l'Agriate, secteurs de Saleccia et du Lotu/Petit Lotu (ENJEU 2, finalités 3 et 4, ENJEU 4, finalité 7, ENJEU 5, finalités 10 et 11, ENJEU 8, finalités 17 et 18)

La capacité de charge a pu être définie tant comme une « limite de pressions ou d'impacts à ne pas dépasser dans différents compartiments de l'environnement »¹ que comme une propriété intrinsèque de l'environnement en « étant la capacité d'un écosystème ou d'un environnement à accepter une activité d'une certaine intensité sans préjudice pour la santé humaine et/ou pour l'environnement »². Cette capacité de charge se trouve aujourd'hui « de plus en plus invoquée dans les espaces sensibles afin de déterminer un seuil au-delà duquel des activités humaines auraient des effets irréversibles sur la biodiversité »³. Etant donné la complexité structurale d'un écosystème et la variabilité existante d'un écosystème à l'autre, la capacité de charge d'un écosystème ne peut être définie par un seul seuil. Il s'agit plutôt d'un ensemble de seuils qui, une fois définis, permettent d'assurer le respect de la capacité de charge des écosystèmes. Face à l'incertitude liée au manque de connaissances relatives à la dynamique des écosystèmes, d'autres stratégies ont également été développées, telles que la gestion adaptative des écosystèmes⁴.

L'objectif de cette action est d'établir une méthodologie de définition de la capacité de charge de certains secteurs sensibles (d'un point de vue écologique), complexes (alliant écosystèmes marins et littoraux) et très fréquentés du Parc. Afin de prendre en compte les spécificités locales et la variabilité des écosystèmes⁴, la capacité de charge devra être définie à l'échelle de chaque secteur et prendre en compte à la fois, les dimensions écologiques, paysagères, culturelles, sociales, économiques, ou encore juridico-politiques (prise en compte de la notion de capacité de charge par les organisations devant contribuer aux objectifs gouvernementaux découlant de la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).

Enquête de perception des usagers concernant la fréquentation dans l'Agriate (ENJEU 5, finalité 11)

La régulation de la fréquentation dans l'Agriate et, plus précisément des secteurs de *Saleccia* et du *Lotu/Petit Lotu*, constitue une priorité pour le Parc en 2023. Dans ce cadre, une étude sur la définition de la capacité de charge de ces sites est également mise en œuvre. De manière complémentaire, l'objectif est de mener des enquêtes de perception des usagers concernant la fréquentation de ces secteurs (sur-fréquentation et usages, pollution, sécurité, etc.). Cela permettra, d'une part, d'intégrer ces données sociales dans la définition de la capacité de charge et, d'autre part, de mieux comprendre les habitudes des usagers de ces secteurs.

¹ BATAILLE T., Évaluation environnementale, Premiers éléments méthodologiques sur les effets cumulés en mer, Ministère de la transition écologique et solidaire/ CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, collection Théma, 2017, p. 32.

² L'expression "activité" dans ce contexte peut signifier : le rejet de polluants ou de déchets ; des rejets thermiques ; le trafic maritime dans un environnement fragile ; un certain nombre de visiteurs et certaines formes et intensités d'utilisation d'une destination touristique fragile et sensible, etc.

³ PRIEUR M., Mai 2011, « Instruments internationaux et évaluation environnementale de la biodiversité : enjeux et obstacles », Revue juridique de l'environnement, n° spécial, p. 12.

⁴ BERGERON-VERVILLE C., 2013, « La capacité de charge des écosystèmes dans le contexte de l'aménagement du territoire et du développement durable au Québec », 82 p.

Projet / Développement des suivis pour suivi dynamique des populations d'espèces et connaissance état de conservation des habitats			
€	75 000		

Suivi de la nidification du balbuzard pêcheur (Enjeu 2)

Le balbuzard pêcheur est un rapace emblématique de l'île, considéré comme une espèce protégée au titre du code de l'environnement et qui fait l'objet d'un plan national d'action. Les populations nicheuses ainsi que les jeunes à l'envol sont en déclin depuis des années sur l'ensemble de l'île. Environ 45 sites de nidification sont connus en Corse et font l'objet d'un suivi spécifique coordonné par L'Office de l'environnement de la Corse. Dans ce cadre, l'équipe du parc assure le suivi des 5 nids de balbuzards pêcheurs présents au droit de son territoire depuis janvier 2020. En 2022, deux nids ont connu un succès reproducteur et le suivi de la reproduction a permis, grâce à une approche qualitative, de caractériser le comportement des individus lors de la période de reproduction. Il s'agira ainsi en 2023 de poursuivre le suivi de la reproduction de l'espèce, de préciser les informations issues sur le dérangement sur l'ensemble des nids du Parc en y associant un volet communication et sensibilisation auprès des socio-professionnels.

Suivi de l'évolution des banquettes de posidonie (Enjeu 4)

Les herbiers de Posidonie se développent de 0 à 40m de profondeur et constituent un habitat important avec de nombreuses fonctions écologiques : production primaire, zone de nourricerie et de nurserie, production d'oxygène, stockage du carbone.

La Posidonie est une plante à fleur et perd donc ses feuilles, qui viennent s'accumuler sur les plages du littoral. L'accumulation de ces feuilles constitue des « banquettes » qui jouent un rôle majeur dans la protection contre l'érosion et la stabilisation des plages. Situées sur le domaine public maritime, ces banquettes font donc partie du périmètre du Parc et peuvent générer une contrainte pour certaines activités sur le littoral. La gestion des banquettes de posidonie constitue une problématique importante pour le Parc.

Un suivi mensuel est effectué sur 7 plages (*Macinaghju, Tamarone, Olzu, Ostriconi, Cagnano, Meria et Petracurbara*) afin de caractériser les procédures des éventuels déplacements des banquettes et la typologie des différentes plages ciblées. Ces données ont permis de caractériser les tendances d'accumulation des banquettes sur les plages concernées. Ces éléments sont retranscrits dans la stratégie de gestion "du système plage" adoptée par le conseil de gestion du parc.

Ainsi, ces suivis doivent se poursuivre dans le temps afin de mieux connaître la typologie de ces banquettes et donc permettre de répondre aux sollicitations des communes afin de les accompagner dans le cadre de la gestion de leurs plages en leur proposant une méthodologie adaptée. Cette année, un travail méthodologique supplémentaire sera proposé afin de faire évoluer le protocole in situ en intégrant de nouveaux outils d'acquisition de données de type drone.

Sonde multi-paramètre : acquisition de données et traitement (Enjeu 7 : finalité 15 et enjeu 4 : sous-finalité 7a)

En 2023 le parc installera une nouvelle bouée équipée d'une sonde multi paramètre. Cette bouée sera située au nord-est du Cap Corse et permettra d'acquérir des informations précieuses concernant le fonctionnement du courant liguro-provençal et notamment la visualisation des pics de production planctonique. Outre la production primaire celle-ci permettra de visualiser jour par jour l'évolution des températures de surface et de caractériser les phénomènes de canicules marines de plus en plus récurrentes. Les données de cette nouvelle sonde ainsi que celles de la sonde située à l'ouest du Cap Corse seront ensuite traitées chaque année et intégrées à tous les axes de travail du plan de gestion.

Appui à la construction d'un observatoire des usages de loisirs et de la fréquentation (ENJEU 5, finalités 10 et 11)

Il est proposé de faire appel à un prestataire qui participera à la construction de l'observatoire des usages de loisirs et de la fréquentation, via la vérification et/ou la modification de la structuration de l'ensemble des bases de données liées à l'observatoire, ainsi que celle de son tableau de bord permettant d'assurer le suivi et la planification des actions sur la durée du plan de gestion du Parc. Il s'agira également de créer, via les bases de données, des requêtes permettant d'illustrer, chaque année, les données de fréquentation et d'usages acquises sur le territoire suivant les différentes méthodologies mises en œuvre. A terme, l'observatoire reposerait sur la mise en place d'un outil de gestion prédictif « clé en main » simple qui permette notamment :

- La mise en place, la validation et la programmation à court, moyen et long terme d'actions et de protocoles pour l'acquisition de données de fréquentation avec une méthodologie scientifique validée ;
- L'acquisition, la pérennisation, et la projection visuelle des données de l'observatoire et de leur évolution dans le temps.

Suivi de la fréquentation sur certains secteurs fréquentés du Parc (ENJEU 4, finalité 7, ENJEU 5, finalités 10 et 11)

Les communes de *San Fiorenzu*, *Ruglianu* et *Centuri*, qui connaissent une fréquentation estivale importante en raison de différents facteurs comme l'attractivité des paysages, font parties des communes prioritaires du Parc concernant la mise en œuvre de sa stratégie mouillage. Afin de mieux caractériser la fréquentation sur son territoire, le Parc a mandaté, en 2018, la station de recherche scientifique et océanographique de Calvi, (STARESO), afin de réaliser une étude relative à la fréquentation et aux usages de loisirs, qui a permis de mettre en évidence une fréquentation importante des plages de ces communes, mais également d'autres communes de l'Agriate telles que *Palasca* et *Belgudè*. Des zones de hotspot pour la plaisance ont également été identifiées pour ces trois communes. Depuis, plusieurs méthodologies de caractérisation de la fréquentation ont été déployées sur le territoire pour acquérir des données de manière pérenne. Depuis 2020, le Parc mène, chaque année, en collaboration avec le Conservatoire du littoral et la Collectivité de Corse, un suivi de fréquentation de quatre secteurs de l'Agriate. En 2021, 4 campagnes de survols aériens ont été menées sur ces trois communes prioritaires, tandis que 3 autres campagnes ont été réalisées durant la saison estivale 2022, à l'échelle du Parc. Un suivi hebdomadaire complémentaire de la fréquentation des plages et des baies a été réalisé durant l'été 2022 sur 21 secteurs du Parc (secteurs fréquentés des communes prioritaires inclus) par voie maritime et terrestre. Ces suivis ont également permis de révéler une fréquentation importante sur d'autres secteurs tels que *Albu (Ogliastru)* ou *Alisgiu (Mursiglia)*. Finalement, la fréquentation de l'ensemble des secteurs suivis jusqu'alors démontre l'intérêt de poursuivre l'acquisition de données, ce qui permettra notamment d'alimenter l'observatoire des usages et de la fréquentation du Parc. Après comparaison des différentes méthodes de suivi, d'un point de vue technique et financier, il ressort notamment l'intérêt de poursuivre les

suivis hebdomadaires initiés en 2022 par voie terrestre et maritime sur la saison estivale 2023, soit de juin à septembre inclus.

Enquêtes pêche de loisir (enjeux 5, finalité 10)

La pêche de loisir est une activité en plein essor sur le littoral méditerranéen, notamment au sein des aires marines protégées (AMP). La pêche de loisir, au sein du Parc, constitue une activité culturelle qui permet le maintien d'un lien social au sein des villages du littoral et d'un lien intergénérationnel pour la transmission aux plus jeunes des techniques de pêche, des lieux de pêche, des recettes culinaires associées. Elle contribue également à l'animation des quais, villages et marines, et s'impose dorénavant sur les réseaux sociaux. Cette activité est également le support d'une économie importante et développée sur l'ensemble du territoire : magasins de pêche, accessoires nautiques, locations de bateaux, etc. Au vu de l'importance culturelle et économique de cette activité, il était important pour le Parc de mieux caractériser cette dernière. Pour cela, des enquêtes ont été mises en œuvre auprès des pêcheurs en 2020. Ces enquêtes ont permis de recueillir des premiers éléments concernant le profil et la sociologie des pêcheurs, le poids économique de l'activité et le volet halieutique.

Il est aujourd'hui important de poursuivre ces enquêtes sur le long terme afin de poursuivre le travail que le Parc mène depuis 3 ans.

Observatoire des changements globaux (Enjeu 7)

Cette année 2023 sera une année charnière dans le cadre de l'atteinte des objectifs définis au sein de l'enjeu 7 du plan de gestion. Une stratégie spécifique à la mise en place de l'observatoire des changements globaux sera établie et permettra d'acquérir des connaissances à travers tous les projets du Parc ou à travers des projets spécifiques. Cependant certaines données déjà acquises, concernant l'évolution des températures des masses d'eau peuvent déjà être analysées. Une première analyse a pu être présentée au dernier conseil de gestion de 2022, celle-ci présentait l'évolution des températures des masses d'eau via le réseau *T-Mednet*. Pour 2023, le jeu de donnée s'est étoffé sur la base de données provenant de différents projets en cours dans le Parc. Cela permettra d'établir un rapport plus précis sur l'évolution des températures des masses d'eau (en surface et en profondeur) et des conséquences sur l'évolution des écosystèmes au sein du Parc.

Projets / Actions de gestion			
	210 000		

Mise en œuvre d’actions en lien avec les pêcheurs professionnels – poursuite et animation de la convention « pêcheurs partenaires » Enjeu 2, 3, 4, 5, 6

Pour répondre aux enjeux du plan de gestion du Parc, une étude sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les habitats d’intérêt communautaire (analyse risque pêche/ARP) financée par le Parc a été réalisée par le Comité des pêches maritimes et élevages marins de Corse (CRPMEC). A l’issue de cette étude, des mesures de gestion ont été proposées par le comité de suivi de l’étude. Afin de poursuivre cette démarche, un projet a été mis en place avec le CRPMEC afin de mobiliser les pêcheurs professionnels via la mise en place d’une convention « pêcheurs partenaires ».

Ainsi, ce premier projet s’est orienté selon deux axes :

Axe 1 : renforcement de la contribution des professionnels de la pêche à la connaissance du compartiment halieutique et à la mise en œuvre d’actions en lien avec les activités de pêche professionnelle, en particulier déploiement et animation d’un réseau de pêcheurs engagés pour le parc naturel marin ;

Axe 2 : participation à la mise en œuvre des actions et orientations de gestion de la commission halieutique du Parc.

Ce marché a été attribué fin 2022 pour une durée de 3 ans et sera imputé sur les crédits 2023.

Appel à projet Balisage (enjeu 5 ; sous finalités 7abc, 8a)

C’est dans le cadre de la stratégie mouillage que vient s’inscrire ce projet. L’objectif est de soustraire la pression physique exercée sur les habitats marins sensibles, induite par la pose de balisage (balisage des 300 mètres, chenaux d’accès aux rivages, zones de baignades etc.). En 2021 la commune de Brandu et le conservatoire du littoral ont pu bénéficier de l’appel à projet « STANTELLA » pour mettre en place de nouveaux types de balisages de moindres impacts pour la saison 2022. Fin 2022 ce sont les communes de *Luri*, *Patrimoniu*, *San Fiurenzu* et *Santa Maria Di Lota* qui ont pu bénéficier de ces subventions via le plan de relance pour une nouvelle installation de balisage.

En 2023 le Parc continuera donc cette action afin de réduire voire supprimer les pressions physiques exercées sur les habitats sensibles du Parc.

Le module gestionnaire *Donia* (Enjeux 8, 5, Finalité 10)

Le partenariat entre le Parc et Andromède concernant le module *Donia* nous a permis d’utiliser un module dédié à la gestion des unités de navigation qui transitent ou mouillent dans les eaux du Parc. Ce système encore en test doit être perfectionné. Il apparaît que le module gestionnaire permet une bonne visualisation de la fréquentation et l’identification des biocénoses benthiques sur lesquelles les bateaux viennent mouiller. Cet outil permet également de définir les surfaces d’herbiers impactés par le mouillage. En 2022 un premier retour sur les habitudes de la plaisance et notamment la grande plaisance a été effectué au travers d’un rapport détaillé permettant de connaître le nombre d’infractions de la grande plaisance relevant du nouvel arrêté réglementant le mouillage des plus de 24 mètres et de connaître les unités qui récidivent commises en 2021. Début 2023 ces mêmes résultats ont été rapportés concernant les habitudes de la plaisance en 2022 dans les eaux du Parc. L’année 2023 bénéficiera de cette même analyse qui sera disponible début 2024. Cet outil demeure un allié précieux pour évaluer la fréquentation de certaines zones du parc et fournit des données

indispensables dans le cadre de la stratégie mouillage du Parc. En effet celle-ci servent déjà pour des pré-étude de dimensionnement de ZMEL ou de coffres grande plaisance en donnant aux porteurs de projets une idée de la fréquentation de leur zone littorale.

Analyse de la pollution plastique sur le territoire du PNMCCA

Le projet consiste à analyser la pollution plastique échantillonnée 4 fois par an sur 10 sites d'étude situés en bordure littorale du Parc. L'échantillonnage concerne les macrodéchets de taille supérieure à 25mm, ainsi que les mésoplastiques et grands microplastiques de taille comprise entre 1mm et 25mm. L'analyse portera également sur le corpus étendu de données, obtenu sur tout le territoire grâce au programme de sciences participatives via la plateforme Zéro Déchet Sauvage. Elle aura pour but de mieux comprendre la répartition de la pollution plastique à l'échelle du Parc, en lien avec la topographie, l'orientation des sites, ainsi que la courantologie. Elle permettra de décrypter les origines et sources des différents items retrouvés sur le littoral du Parc, et de pouvoir piloter efficacement les mesures de gestion et de prévention à la source de ces pollutions. En outre, dans le cadre de la réforme des filières REP (Responsabilité élargie du producteur), l'étude permettra de corréler les différents déchets plastiques présents sur le littoral du Parc avec les filières REP correspondantes, de manière à chiffrer financièrement les dommages occasionnés à l'échelle du Parc par les metteurs sur le marché de produits plastiques.

Projets / Actions de communication, sensibilisation et valorisation des missions du parc			
	193 184		

Reconduction de l'action relative à la valorisation de sites culturels en saison touristique : la Chapelle Santa Maria à Ruglianu et la tour d'Albu à Ogliastru par la mise à disposition d'un guide conférencier, suivi de la fréquentation et proposition de valorisation d'autres sites culturels (ENJEUX 5,6; Finalité 10c Finalité 13)

Depuis 3 ans, la prise en charge par le Parc d'une mission de guide conférencier durant les week-ends des mois de juillet à octobre a permis la valorisation du site de la chapelle *Santa Maria*, propriété du conservatoire du Littoral. Une exposition permet de mieux appréhender l'histoire de ces territoires, leurs usages anciens et récents à travers de multiples dimensions.

En 2022, nous avons intégré un nouveau site : le site de la Tour d'*Albu* sur la commune d'*Ogliastru*. La tour d'*Albu* (Albo, ou Ogliastro ou del Greco) est l'une des tours génoises édifiées dans la deuxième moitié du XVIème siècle à la demande de la population locale d'Ogliastro afin de protéger la marine. La tour d'*Albu* est protégée par son inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 4 août 1992. Elle fait partie du programme de réhabilitation des tours du littoral entrepris par la Collectivité de Corse depuis quelques années. A la demande du maire M. MORGANTI, le Parc a proposé l'animation du site par un guide conférencier pour la saison 2022. La période a été définie entre le 15 juillet et fin août.

En 2023, nous vous proposons de reconduire ces deux actions, menées en partenariat avec le Conservatoire du littoral, la Collectivité de Corse, et l'Office du Tourisme du Cap Corse. Elles ont connu un succès considérable.

Une collaboration avec des partenaires tels que le Conservatoire du Littoral, le service Patrimoine de la Collectivité de Corse, les 4 offices du tourisme, les musées de Bastia, et de Corse ainsi que les associations d'historiens et la fédération des guides sera à renforcer durant les prochaines années.

Participation à la 25ème édition du salon international de la plongée sous-marine à Paris : Enjeu 5 (F10), Enjeu 8 (F16), Enjeu 9

Le Parc a souhaité accompagner les structures de plongée au salon international de la plongée sous-marine à Paris. Ce projet s'inscrit dans l'objectif N°4 « Renforcer la gouvernance et améliorer la cohabitation entre les différents usages » de la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée, ses enjeux sont multiples :

- Promouvoir l'activité de plongée sous-marine au sein d'une aire marine protégée ;
- Communiquer sur les pratiques écoresponsables liées à l'activité ;
- Augmenter la visibilité des clubs sur le territoire du Parc ;
- Renforcer le lien gestionnaire et acteurs de la plongée ;

Aussi pour l'année 2024 nous souhaiterions aux côtés de la Collectivité de Corse participer au à la 25ème édition du salon international de la plongée sous-marine à Paris.

Conception et édition d'outils d'information et de communication, (Enjeux 5, 8 et 9 ; finalités 10, 11, 19, SF 10a) :

Afin d'informer le grand public sur les actions que mène le Parc, il est essentiel de répondre aux attentes des socioprofessionnels, des partenaires-relais, comme du grand public en matière de

réglementation, nous développerons la production de supports de communication et de sensibilisation multi-formats associée à une politique de diffusion efficace..

Exposition photographique des espèces protégées du Parc (Enjeu 9 ; finalité 19 & Enjeux 2, 4 ; sous-finalités 4a, 7b, 8a)

Le Parc abrite une grande diversité d'espèces protégées spécifiques des habitats rencontrés sur le littoral et dans les eaux du Parc.

Afin de partager la connaissance de ces différentes espèces de cétacés, d'oiseaux marins, de poissons et de crustacés avec le grand public, une exposition photographique sera réalisée sous la forme d'une exposition de type « galerie d'art » et de grands panneaux illustrant les différentes espèces à statut de protection qui caractérisent les espaces littoraux et les fonds sous-marins du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. L'objectif est également de sensibiliser le public, et notamment les plus jeunes, à la fragilité de cette biodiversité sur leur propre territoire et de leur vulnérabilité face à l'action de l'homme.

Création d'un outil de présentation du Parc (Enjeu 9 ; finalité 19) :

Dans le cadre de ses missions d'information et de mobilisation citoyenne, le Parc souhaite concevoir un outil de présentation grand public. A travers la présentation du patrimoine naturel et culturel exceptionnel de cet espace maritime, cet outil de type présentation *PowerPoint* interactif et évolutif vise à améliorer l'appropriation du Parc et la compréhension des enjeux environnementaux par ses riverains.

L'outil a pour vocation de décrire les richesses du Parc, en exprimant les spécificités de cet espace en tant qu'aire marine protégée. Il brossera d'une part un portrait dynamique des interactions qui animent les écosystèmes naturels au sein d'un univers paysager remarquable, situé entre terre et mer, à l'interface entre Cap Corse et Agriate. D'autre part, il expliquera le fonctionnement de cet outil au service de la gestion du territoire, et constituera un support afin de sensibiliser le public à l'importance de tous à contribuer à la préservation de ce bien commun.

Cet outil est destiné à tous les publics adolescents et adultes, y compris ceux qui sont amenés à découvrir cet espace pendant leurs vacances. Il aura également vocation à être utilisé par l'OFB et ses partenaires comme support de présentation du Parc dans d'autres contextes, institutionnels ou non.

Casques réalité virtuelle : Acquisition de films – anneaux coralligène (Enjeux 4, 5, 8 et 9 ; finalités 10, 11 ; 19 SF 10a) :

Dans la continuité du projet européen *LIFE-MARHA*, qui nous a permis de réaliser le tournage d'un film dédié aux herbiers de Posidonie et Cymodocées nous souhaitons enrichir notre offre multi-média au travers une communication immersive au sein de nos patrimoines naturels méditerranéens lors de diverses manifestations ou événementiels. Cette année, nous envisageons la réalisation de d'un nouveau film adaptable à une utilisation via des casques de réalité virtuelle (dont nous disposons) afin de mettre en valeur : les anneaux de coralligène dans la continuité de l'exposition multiformat « I TESORI DI CAPICORSU »

Appel à projet éducationn à l'environnement (Enjeu 9, sous finalité 19b, 19c, 19d, 19e)

En 2022 un appel à projet spécifique a été lancé afin de permettre sur toute l'année 2023 dans sa phase 1 et jusqu'en juillet 2024 dans sa phase 2 de mener des actions auprès des enfants, dans le cadre scolaire et dans le cadre périscolaire. Dans cet appel à projet, un dispositif original a également été mis en place visant à agréer des personnes « es qualité » afin de garantir un très bon accompagnement des scolaires engagés dans une démarche d'AME. Actuellement deux aires marines éducatives sont actives sur le territoire (*Luri* et *Macinaghju*). L'objectif pour 2023 est d'en créer au moins deux autres (*Santu Petru di Tenda* et *Santa Maria di Lota*).

Les thématiques transversales retenues pour cet appel à projet sont les suivantes :

- Mettre le ludique et le sportif au service de la connaissance du patrimoine naturel et culturel du territoire du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate ;
- Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques à adopter pour protéger le patrimoine naturel ;
- Découvrir les métiers et les usages liés à la mer ;
- Leur faire prendre conscience que cet héritage ainsi préservé sera ensuite transmis aux générations futures.

Dans le temps scolaire, les actions prendront la forme d'ateliers sur la plage et en classe et auront pour objectif spécifique d'introduire les enjeux de connaissance et de préservation de la biodiversité de manière transversale dans toutes les disciplines dispensées dans le cadre scolaires du CP à la 3ème en favorisant l'usage de la langue corse, tout en permettant aux enfants de comprendre à quoi sert une aire marine protégée.

Dans le cadre périscolaire, en lien avec les communes et les ALSH, communales ou intercommunales, l'objectif plus spécifique sera de reconnecter les enfants à leur environnement immédiat, de les sensibiliser à l'écosystème dans lequel ils évoluent et de leur faire découvrir le patrimoine culturel qu'ils ont en héritage en favorisant l'usage de la langue corse, avec des stages de loisirs récréatifs : photos, arts plastiques, dessins, autour d'ateliers éducatifs toujours en lien avec la mer et par des stages d'immersion : plongée, voile, sports nautiques non motorisés. Cet appel à projet pourrait être reconduit dans les années à venir.

Appel à projet sensibilisation des usagers des plages du Parc

Un premier appel à projet de sensibilisation des usagers des plages du Parc aurait pour objectif de solliciter les associations du territoire sur les 10 semaines de la période estivale afin de sensibiliser sur 5 plages du Parc (*Patrimoniu, Ruglianu, Santa Severa, Meria et Cagnanu*) les jeunes et le grand public aux enjeux liés à la préservation des habitats et des banquettes de Posidonie (caractéristiques, rôles et services écosystémiques). L'objectif est de mettre en œuvre une sensibilisation dynamique et interactive sur les différentes plages.

Action d'information et de formation à destination des opérateurs de tourisme et des professionnels dans le domaine de la découverte du Parc (Enjeu 5 Finalité 11b et Enjeu 6 Finalité 13) :

Une journée d'information à destination des professionnels du tourisme et de la profession des guides accompagnateurs et guides conférenciers opérant dans la découverte du patrimoine naturel et culturel du Parc sera organisée dès cette année en avril. Elle aura pour but de poursuivre les échanges permettant de partager nos enjeux communs et d'évaluer les éventuelles collaborations en plus de celle déjà en place (Chapelle *Santa Maria* et Tour d'*Ogliastru*).

Mission épaves profondes (convention publique /publique) DRASM

Comme les années précédentes, le Parc pourrait soutenir des chercheurs passionnés d'histoire qui nous ont proposé de collaborer sur certains sujets liés à l'archéologie sous-marine.

Un partenariat public /public pourrait être mené avec le DRASSM afin de programmer une mission scientifique à bord de l'*Afred Merlin*, bateau de recherche équipé de technologie performante (robots capables d'explorer les fonds marins). Cette mission aura une double approche, celle d'étudier les épaves cap corse 2, 3 et 4 mais aussi d'étudier les biocénoses et espèces présentes au niveau de ces épaves sous la direction d'une biologiste spécialisée qui embarquera lors des missions.

Ce sera l'occasion idéale de mobiliser ces moyens techniques à des fins de recherche sur le patrimoine archéologique sous-marin, et sur des missions scientifiques sur des thèmes définis conjointement avec l'équipe du Parc.

Inauguration de l'exposition « Ghjente di mare, memoria » réalisée en partenariat avec l'Università di Corsica

En 2023, l'exposition extrait de l'étude sur la toponymie sera présentée au public, notamment en mettant en lumière les acteurs ayant participé à la recherche. Une action de communication sera envisagée avec une conférence de restitution par Stella MEDORI, responsable de l'étude. L'objectif est de faire tourner cette exposition, sur demande aux partenaires : les communes, les associations afin d'animer le territoire. Une convention sera établie afin de poser les éléments contractuels de la mise à disposition des éléments de l'exposition, et de sa gestion.

Le partenariat avec l'Università di Corsica sur le sujet de la toponymie pourrait cette année contribuer à la rédaction d'un document de valorisation de l'étude réalisée en 2018, et ayant permis de mémoriser une partie de ces héritages culturels liés à la mer.

Actions de parrainage destiné aux acteurs du territoire (Enjeux du plan de gestion)

Comme chaque année, des événements et actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel du Parc seront soutenus par le biais de contrats de parrainage. Les projets pressentis sont aussi bien orientés vers des publications comme la revue "Cap corse magazine", des manifestations portant sur l'éducation à l'environnement marin comme "A scola di u mare", ou des manifestations de sports nautiques avec le club de voile de Macinaghju, des fêtes sur le thème de la mer ... Les projets présentés par les acteurs du territoire seront examinés tout au long de l'année.

Soutien aux acteurs du territoire (plusieurs Enjeux du plan de gestion)

Afin de soutenir les projets issus du territoire et qui visent à l'atteinte des finalités du plan de gestion et du plan d'actions du Parc, des modalités de concours financiers sont en place depuis près de trois ans. Un règlement des aides a été validé fin 2019, il sera très probablement modifié en 2023, cependant les thèmes principaux pourraient être les suivants :

- les actions de connaissance du patrimoine naturel et du patrimoine culturel,
- les actions de développement durable des activités : action d'évolution des pratiques plus durables et respectueuses des milieux marins, des actions de réduction ou de limitation d'impacts sur le milieu naturel marin, l'amélioration des infrastructures portuaires et de leurs activités,
- les actions de valorisation : actions de sensibilisation à l'environnement marin des scolaires, du grand public, documents de sensibilisation sur le milieu marin en langue corse.

Ces aides s'adressent aux porteurs de projets publics (collectivités, établissements publics...), privés à but non lucratif ou aux personnes morales exerçant une activité économique (sous condition de respecter la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat), à l'exclusion des particuliers. En 2023, nous souhaitons reconduire ce soutien aux porteurs de projets dans les domaines cités ci-dessus. Ces dossiers seront évalués sur le fond par le conseil de gestion et le bureau du Parc en fonction des montants des dossiers de demande de subvention.

Valorisation des produits de la pêche (Enjeu 5, finalité 9 sous-finalité 9a)

Cette action a pour objet la sensibilisation des élèves de formation professionnelle du lycée Fred SCAMARONI aux enjeux de la valorisation des ressources moins prisées par la restauration au détriment d'espèces dites « nobles » sur-consommées et de fait sur lesquelles se concentre une pression de pêche qui peut à terme conduire à l'épuisement des ressources halieutiques concernées.

L'action s'inscrit dans au projet pédagogique de « chef d'œuvre » composante du référentiel de formation du bac professionnel et représentant un volume horaire d'une cinquantaine d'heures/an.

L'action se déclinera autour de quatre axes :

1-Mise en œuvre d'interventions thématiques auprès des élèves par les équipes d'*Ethic Ocean* et du PNMCCA ;

2-Organisation des sessions d'apprentissage en atelier par les équipes pédagogiques du lycée Fred SCAMARONI prenant en compte les espèces de poissons suivantes : petite roussette (*Scyliorhinus canicula*), mullet (*Chelon*), murène (*Muraena helena*) ;

3-Organisation d'événements au sein du restaurant d'application du lycée dans un premier temps, puis en extérieur si possible, pour un repas de gala impliquant un chef étoilé.

4-Organisation d'un Conseil de gestion du Parc au sein du lycée Fred SCAMARONI.

La réussite de cette action passera par la mobilisation et l'implication des divers acteurs cités auxquels il sera nécessaire d'associer le CRPMEM dans le cadre d'une convention multi-partenaire.

Forum itinérant sur la pollution plastique

Le projet consiste à créer un Forum itinérant sur la pollution plastique, conçu de manière à cheminer de village en village sur le territoire du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, pour investir l'espace public et s'adresser directement à la population et aux élus. Pour cette raison, le projet a vocation à fonctionner en circuit ouvert et à s'enrichir de collaborations diverses, qu'il s'agisse d'artisans, de créateurs, d'associations locales ou encore de citoyens inspirés.

L'enjeu de cette forme d'*upcycling* est de faire émerger une filière vertueuse comme alternative à la mise en décharge des plastiques collectés sur le littoral, et dont la vocation ne sera pas forcément la rentabilité économique, mais bien plutôt sa capacité à faire adhérer encore davantage les acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, élus) à la nécessité de mesures de prévention en amont. L'objectif de l'action est de traiter le problème au-delà de ses simples symptômes, en engageant le public et les élus à comprendre et adopter des alternatives au modèle de production du tout-plastique jetable. Loin de promettre un remède miracle, il s'agit plutôt de créer un dispositif interactif efficace permettant d'amener le public au contact de la matière concrète, et réaliser un travail scénographique complet afin de décrypter l'enjeu de la pollution plastique, le procédé du recyclage, mais aussi ses limites.

Série documentaire sur la pollution plastique

Le projet consiste à réaliser une série documentaire sur la pollution plastique telle qu'identifiée sur le territoire du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. Cette série documentaire sera composée d'au moins 9 épisodes thématiques, illustrant chaque maillon de la problématique plastique, en insistant sur les leviers d'action existants à titre individuel (citoyen) et collectif (élus, entreprises). Les thématiques pré-identifiées sont les suivantes : décharges sauvages, mégots de cigarettes, bouteilles plastiques, envol des déchets plastiques, suremballage, restauration jetable, déchets sanitaires, filets de pêche, événementiel. Chaque épisode s'appuiera sur une action de mobilisation citoyenne afin de dresser le constat et d'ancrer la problématique localement. S'en suivra un décryptage de la problématique, tant au niveau des causes que des conséquences, ainsi qu'une synthèse sur la réglementation et les exemples en termes de solutions.

4) Actions lancées fin 2022 (attribution budgétaire complémentaire)

Étude de faisabilité pour le clapage de la Posidonie (Enjeux 4,5)

La gestion du système plage effectuée en routine depuis près de trois ans permet aux communes présentant de grandes quantités de dépôts de banquette de Posidonie d'obtenir un soutien technique et financier lors des opérations de déplacements. Néanmoins, le Parc souhaite étudier la possibilité d'établir un cahier des charges pour le clapage des feuilles mortes de Posidonie dans le cas de phénomènes extrêmes induisant un dépôt massif qui ne pourraient être déplacés par des moyens communs. Cette étude de faisabilité devra tenir compte des aspects juridiques notamment liés au statut de protection de l'espèce et des autorisations nécessaires ainsi que des paramètres abiotiques.

5) Suivi plan de relance

R&D SINTINELLE (ENJEU 2, finalités 2, 3 et 4, ENJEU 4, finalité 7, ENJEU 5, finalités 10 et 11, ENJEU 8, finalités 17 et 18)

L'objectif du projet SINTINELLE consiste à créer une plateforme de surveillance environnementale à partir de capteurs intelligents (caméra, caméra thermique, radar, AIS) avec sa mise au point sur les sites ateliers, avec pour objectifs :

- La surveillance du cantonnement de pêche de *Nonza – San Fiorenzu* qui fait l'objet de braconnage et qui nécessite, de fait, une surveillance accrue,
- L'acquisition de connaissance sur la fréquentation des secteurs de *Saleccia, Lotu* et *Petit Lotu*, très fréquentés durant la période estivale
- Le suivi de deux Arrêtés interpréfectoraux de protection de biotope (AIPB) concernant le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) afin de définir un niveau de dérangement de l'espèce via l'acquisition de données de fréquentation autour des nids.

Campagne océanographique profonde : étude du mont sous-marin de l'Agriate par utilisation de véhicule autonome sous-marin (Enjeux 2, 3, 4, 6, 9 (plan de relance 2022))

L'espace du large constitue le secteur le plus étendu du Parc, et très peu d'éléments de connaissance sont disponibles sur cette vaste zone. Dans le cadre de son plan de gestion, le Parc souhaite ainsi améliorer les connaissances sur les habitats profonds par la réalisation de campagnes océanographiques sur ces milieux.

Les monts sous-marins, reliefs immergés et formes géomorphologiques rares en Méditerranée occidentale, sont encore peu étudiés et ils constituent des écosystèmes particuliers qui abritent une biodiversité souvent supérieure à celle environnante.

Dans le périmètre du Parc, un secteur d'intérêt a été identifié à l'ouest affichant un mont sous-marin culminant à 1 250 m de profondeur, installé, a priori et en l'état des connaissances, dans un environnement de fond vaseux à environ 2 300 m de profondeur. Ce mont sous-marin de l'Agriate a été récemment désigné en tant que site Natura 2000 au large au titre de la DHFF.

Le but de cette étude est de réaliser un programme de recherche et développement ayant pour objectif de valider une méthodologie d'exploration par véhicule autonome sous-marin (AUV), rarement utilisé pour de tels structures géomorphologiques. Les AUV permettent de couvrir des distances très importantes en peu de temps. Les objectifs seront alors (i) d'effectuer une bathymétrie précise complète de la zone (50 km²) afin d'obtenir une première cartographie, (ii) d'effectuer des passages au sonar à des points précis présélectionnés grâce à la bathymétrie acquise afin d'identifier des zones d'intérêt (affleurements rocheux, habitats d'intérêt), (iii) d'effectuer des prises de vues vidéos afin d'identifier des espèces patrimoniales et autres éléments biologiques au sein des zones d'intérêt préalablement identifiées. La première mission a été effectuée en 2022 et une autre mission a été finalisée début 2023. Nous serons en mesure très prochainement de vous illustrer les premiers résultats.

Gombessa 6+ (Enjeux 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 (plan de relance 2022))

Durant l'été 2021, l'expédition scientifique Gombessa 6 a été menée sur des structures coralligènes régulières appelées « anneaux coralligènes ». Découvertes il y a plus de dix ans au large du Cap Corse, ces structures n'avaient jamais été décrites auparavant et constituent de véritables monuments naturels au regard de la vitesse de croissance de ces bioconcrétionnements et de leur position bathymétrique.

L'expédition Gombessa 6 a tenté de percer le mystère de l'origine de ces anneaux coralligènes, leur âge, leur dynamique de changement, connaître la faune et flore associées et évaluer les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes uniques.

Gombessa 6 dresse un état des lieux de 22 sites sous-marins et de leurs écosystèmes méconnus. Les plongeurs ont réalisé 24 plongées et passé 245 heures à étudier ces écosystèmes entre -62 et -120 mètres autour du Cap Corse en réalisant des protocoles scientifiques transdisciplinaires établis avec 35 scientifiques français et étrangers (traitement de l'ensemble des protocoles en cours).

L'intérêt majeur du pourtour du Cap Corse et son potentiel important de découvertes nous amène à poursuivre la dynamique d'exploration initiée depuis une dizaine d'années dans cette zone géographique en réalisant une expédition complémentaire : Gombessa 6+. Cette mission d'exploration, effectuée sur 2022/2023 par des plongeurs autonomes et des sous-marins, devra porter sur :

Les anneaux coralligènes : cette mission permettra l'acquisition de données complémentaires sur les anneaux coralligènes portant sur l'environnement (physico-chimie), la géomorphologie (profil sédiment, orthophotographie par photogrammétrie, analyse des gaz, mesures d'écoulements verticaux, lecture paysages sous-marin, sismique), leur biodiversité (espèces visibles fixées, biophonie, identification nouvelles espèces, inventaires des espèces protégées/menacées/réglementées, étude sur les gorgonaires, les rhodolithes, et les poissons) et les pressions.

Les grottes marines : cette mission permettra l'acquisition de données sur les grottes semi-obscurées et/ou obscures portant sur l'environnement (température, physico-chimie), la géomorphologie (analyses minéralogiques et chimiques), leur biodiversité (espèces visibles fixées, biophonie, identification nouvelles espèces, inventaires des espèces protégées/menacées/réglementées, étude sur les crustacés et les poissons) et les pressions. Un inventaire sera effectué grâce aux sous-marins sur la zone.

Les laminaires : cette mission permettra l'acquisition de données sur les laminaires portant sur l'environnement (température, physico-chimie), la biodiversité (biophonie, identification, étude sur les rhodolithes, les laminaires, les crustacés, les poissons) et les pressions.

Les vases à *Isidella elongata* : cette mission permettra l'acquisition de données sur la localisation de faciès de vase compacte à *Isidella elongata* (inventaire en sous-marin et/ou ROV dans le canal de Corse).

La mission de 2023 est programmée aux alentours du 15 juillet au 10 août 2023.

La gestion des banquettes de Posidonie (Enjeu 4,5, Sous finalité 7B, Finalité 10)

Conscient des problématiques liées à la frange côtière et notamment sur certains sites considérés comme sensibles, la Parc a initié dès avril 2018, un suivi spécifique de l'évolution des banquettes de Posidonie. Ainsi, les résultats de ces suivis ont permis d'identifier et de caractériser les sites concernés par d'importantes accumulations de banquettes au cours des dernières années. La stratégie de « gestion du système plage », adoptée en décembre dernier par le conseil de gestion, intègre ces données et permet d'établir un cadre administratif, technique et scientifique afin d'accompagner les élus et les socio-professionnels lors des opérations de déplacements des banquettes. Une commission technique a été créée à cet effet elle est composée par des agents du Parc naturel marin, de l'Office de l'environnement de la Corse, de la Collectivité de Corse, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de la Direction départementale des territoires et de la mer et du Conservatoire du littoral),

6) Les projets européens en cours

LIFE EU Sharks Enjeux 2, 3, 5, 9,

Le *LIFE European Sharks* est un projet dont l'objectif à long terme est de conserver les populations d'élastombranches : les raies et les requins.

En effet, les raies et les requins font partie des espèces les plus menacées au monde par les différentes pressions liées aux activités humaines. Le *LIFE EU Sharks* engagera des citoyens et acteurs du milieu marin de l'Italie, la France, la Croatie, l'Espagne et la Slovénie dans un effort commun.

Le but du projet est de renforcer la mise en œuvre des règlements de l'Union européenne et d'améliorer la gestion des élastombranches, à travers la réduction des captures accidentelles, l'expérimentation avec des pêcheurs professionnels volontaires de techniques visant à freiner la mortalité des prises accessoires. Il sera question de former les pêcheurs professionnels afin de relâcher les individus de manière à assurer leur survie.

Un vaste volet de sensibilisation et de communication à destination du grand public visera à faire connaître le rôle essentiel de ces espèces en Méditerranée, à modifier la perception des citoyens vis-à-vis des requins, en changeant l'opinion générale d'espèces dangereuses à espèces en voie de disparition.

7) Projets européens déposés ou en cours de dépôt

Life FERNET (Enjeu 2,4,5)

Le projet *Life Fernet* a pour objectif de favoriser la restauration écologique de la patelle géante *Patella ferrunigea* sur l'ensemble du bassin méditerranéen (collaboration avec des partenaires italiens et espagnols). Particulièrement vulnérable aux prélèvements et à la pollution, la patelle géante a quasiment disparu du littoral de la Méditerranée. En Corse, on la retrouve particulièrement abondante dans les Bouches de Bonifacio (*Lavezzi*) et dans une moindre mesure au sein de la réserve naturelle de *Scandula*. Historiquement présente dans le Cap Corse, l'aire de répartition de la grande patelle semble aujourd'hui restreinte. Le parc sera donc partenaire de ce projet Life déposé en novembre 2021 sur plusieurs aspects/workpackage :

- Apporter la connaissance nécessaire sur la répartition de cette espèce,
- Intégrer des mesures de gestion si cela est nécessaire,
- Proposer une méthodologie de reproductibilité du projet à d'autres AMP

Le projet n'a pas été accepté en première analyse, il est en liste d'attente.

Life espèces mobiles (Enjeux 2,4,5)

Le plan d'actions (PdA) pour la DCSMM comprend près de 198 actions dont 44 concernent la Méditerranée. Ce plan d'actions intègre des thématiques liées aux espèces (oiseaux marins, mammifères, élastombranches, tortues etc.), aux habitats/usages (identification des zones fonctionnels, interface terre/mer, zones de tranquillité, restauration d'habitats, gestion des usages, sur-fréquentation etc.), aux pressions induites (captures accidentelles notamment). Il n'a pas encore été prévu les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des actions de connaissance, mobilisation citoyenne, gestion et règlementaires à part les actions déjà engagées au sein des AMP

En 2022, l'OFB va déposer un projet Life sur la mise en œuvre d'un certains nombres d'actions du PdA. Ce projet est en cours d'élaboration et les objectifs définitifs de celui-ci restent à définir. Néanmoins, le parc naturel marin s'est positionné pour être associé à cette démarche et participer à la définition des objectifs locaux.

Le projet n'a pas été accepté en première analyse, il est en liste d'attente.

FEAMPA Analyse Risques Pêche Espèces (Enjeu 2,4,5)

Plusieurs documents prévoient la réalisation d'une analyse de risque d'interaction entre les activités de pêche et les espèces marines. Il est ainsi nécessaire de réaliser une analyse des risques

pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000 au titre du code de l'environnement (article L. 414-4), une analyse pour toutes les espèces de cétacés sur l'ensemble des eaux françaises dans le cadre du Plan d'action pour les cétacés et une analyse pour les espèces d'oiseaux et de poissons amphihalins dans les eaux métropolitaines dans le cadre des documents stratégiques de façades.

Ainsi, en 2022, un projet *LIFE* sera déposé par l'OFB dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARP espèces sur l'ensemble des façades métropolitaines. Pour cela, des analyses de risques seront élaborées à différentes échelles et notamment au sein des AMP afin de caractériser l'impact des pressions induites par les captures accidentelles de la pêche professionnelles sur l'ensemble des espèces d'intérêts communautaires cités précédemment.

Les résultats de ce projet permettront d'identifier des mesures de gestion pertinentes en lien avec la réduction des pressions. Le parc naturel marin sera associé à cette démarche notamment sur des thématiques liées aux cétacés et aux oiseaux marins.

Nous sommes dans l'attente de la validation du projet qui pourrait intervenir en juin 2023.

FEAMPA – TRANSMED (Micro-estuaires)

En milieu marin, les baies et les estuaires font partie des écosystèmes les plus productifs au monde et possèdent des fonctions écologiques essentielles. Établissant un lien étroit entre les milieux terrestre, dulçaquicole et marin, ils constituent des écosystèmes qui proposent de multiples services écosystémiques.

Les caractéristiques abiotiques de la Corse et la présence de fleuves à faible débit ont conduit à la présence de petits estuaires. Compte tenu de leur connexion sporadique avec la mer et leur petite taille, ils ont été qualifiés de micro-estuaires temporaires (MET). Ils sont constitués de plusieurs milieux (cours d'eau, zones humides, zone côtière) et compartiments (sédiment, herbiers, colonne d'eau) formant le siège de la production et des transferts de matières qui alimentent les premiers maillons du réseau trophique. Le projet TRANSMED (FEAMPA) se focalise sur les zones humides de Corse. Au sein du PNMCCA, l'action principale du projet s'oriente autour des MET via différents volets :

- Réunir l'ensemble des données acquises au cours des précédentes campagnes afin de réaliser un atlas permettant de caractériser le fonctionnement de ces systèmes ;
- Réaliser une cartographie fine des différents milieux et habitats d'un ou plusieurs MET ;
- Réaliser une analyse de la fréquentation ;
- Proposer des mesures de gestion.

Nous sommes dans l'attente de la validation du projet qui pourrait intervenir en juin 2023.

8) Projets soumis à des sources de financements externes complémentaires

Élaboration du tableau de bord

L'évaluation de la gestion est une obligation réglementaire pour certains espaces naturels protégés, notamment pour les parcs naturels marins (article R 334-33 du code de l'Environnement). Elle a pour objectif de répondre à plusieurs besoins concrets du gestionnaire :

- Rendre lisible les résultats de la gestion
- Développer une gestion adaptative au regard des résultats de l'évaluation
- Evaluer et garantir une transparence vis-à-vis de la stratégie de gestion du site.
- Agir comme un système d'alerte pour détecter et anticiper les problèmes

Cette évaluation de la gestion d'un espace protégé tel que le Parc naturel marin consiste à mesurer les effets engendrés par la gestion en recherchant si les moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques mis en œuvre produisent les résultats attendus au vu des enjeux identifiés dans le plan de gestion.

Le projet *INDICA*, propose donc de répondre aux objectifs d'élaboration du tableau de bord du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate en définissant une démarche appropriée et adéquate avec les objectifs et le cadre national de mise en œuvre d'un tableau de bord. La méthode proposée a pour objectif d'adapter les données issues de l'état des lieux initial aux spécificités et développer un plan d'expérimentation sur cinq années permettant de mettre en œuvre, tester et évaluer les choix effectués au préalable.

Le projet *INDICA* se décline en trois volets :

Volet A : état des lieux et identification d'indicateurs pertinents

Volet B : élaboration du tableau de bord et des outils de stockage de la donnée associée

Volet C : mise en œuvre du tableau de bord du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate

Ce projet, d'une durée de cinq ans, a été soumis à la Collectivité de Corse, service Éducation, enseignement et recherche.

Projets soumis en interne OFB sur le Fonds vert : fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires

AXE 3 : Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

1) Suivi temporel via l'ADN environnemental pour le Grand Dauphin

Le suivi par photo-identification du Grand Dauphin a débuté en juin 2021 et se poursuit sur une période de trois années afin d'établir un état des lieux fiables et robustes sur le plan scientifique. Ce suivi est en relation directe avec la stratégie de façade méditerranéenne qui doit permettre de proposer une méthodologie standardisée à l'échelle de la façade afin de comprendre les possibles captures-recaptures de l'espèce (protocole Cétacés AMP-med). Parallèlement, une nouvelle méthode, dérivée du travail effectué sur l'ADN environnemental proposé l'an dernier, permet de suivre les individus de Grand dauphin au sein du Parc via la détermination d'haplotypes d'ADN. Il s'agit ainsi de récolter de l'ADN de l'espèce lors des suivis photo-identifications par le biais de filtration d'eau, pour ainsi constituer un pool d'haplotypes (gènes présents sur les brins d'ADN) et ainsi cerner les interactions sociales du Grand Dauphin (fission-fusion), déterminer le renouvellement de la sous-population par l'intégration de nouveaux individus, identifier la présence de nouveau-nés etc.

Les données en génétique des populations peuvent fournir des informations précieuses sur la démographie d'une espèce et sur la caractérisation d'agrégations tels que les bancs (connectivité, taille). Pour les mammifères marins, les échantillons permettant de générer les données sont traditionnellement obtenus à partir de biopsies ou d'animaux échoués, qui peuvent être difficiles à collecter d'un point de vue logistique et qui nécessitent des techniques d'échantillonnage invasives. L'analyse de l'ADN environnemental (ADNe) offre une approche alternative et peu invasive pour fournir des informations en génétique des populations.

L'objectif est de développer un haplotypage de l'ADNe électronique pour obtenir des estimations de la diversité génétique intraspécifique des agrégations de grands dauphins (*Tursiops truncatus*) autour de la Corse. Une première étape nécessite que des haplotypes uniques et fiables d'individus de grand dauphin puissent être extraits de l'eau de mer. Nous proposons de collecter des échantillons d'ADNe directement derrière des bancs de dauphins et de comparer les haplotypes de l'ADNe à ceux obtenus par biopsie sur quelques animaux du banc. Après la validation de cette étape la diversité haplotypique de plusieurs bancs de dauphins autour de la Corse sera caractérisée pour mieux connaître la composition et le déplacement des bancs.

2) Dépollution dont lutte contre les plastiques, macro-déchets et retrait des navires abandonnés : macros déchets au sein du Parc

L'objectif de ce projet est de poursuivre la dynamique engagée dans le cadre de « Destination

France » de suppression des pressions sur les habitats et les écosystèmes marins (en particulier sur les herbiers de posidonies et de zostères ou sur le coralligène) tout en rationalisant les mouillages et en améliorant l'offre et son accessibilité.

Le projet consiste à restaurer les herbiers de phanérogames marines via la prospection, l'enlèvement et la valorisation des corps-morts illicites et des macrodéchets en mer au sein du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / *Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate* dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie mouillage. Il s'agit de retirer les pressions du milieu et ainsi de restaurer les habitats impactés, qui sont généralement herbiers de Posidonie (*Posidonia oceanica*) et de Cymodocée (*Cymodocea nodosa*).

Aussi, en 2022, une cartographie fine des fonds marins au droit de la commune de Ruglianu a permis d'identifier précisément la présence d'anciens quais portuaires situés en face de la digue du port de Macinaghju. Ce sont 250 tonnes, soit 89 m³ de béton qui ont été identifiés et géolocalisés, ce qui se traduit par un impact non négligeable généré par les anciens quais sur les herbiers de Posidonie.

Ainsi, le présent projet consiste à poursuivre les opérations déjà initiées en :

- Etendant les actions de prospection, d'enlèvement et de valorisation des corps-morts illicites et macrodéchets en mer à d'autres secteurs du Parc et, en prenant également en compte, cette fois, l'ensemble des anciens émissaires installés sur le territoire ;
- Retirant les anciens quais immergés au droit du port de Macinaghju.

3) Dépollution dont lutte contre les plastiques, macro-déchets et retrait des navires abandonnés : Filets perdus à de grande profondeur au sein du Parc

Le fonds vert doit contribuer à l'objectif national de réduire de 50% les déchets plastiques en mer et de 30% les micro-plastiques rejetés dans l'environnement à l'horizon 2030. Il permet également de financer le retrait des petits bateaux de plaisance échoués sur la côte dans les aires marines protégées, non couvert par les crédits des plans POLMAR (Pollutions marines) et de prévenir ainsi les pollutions dans le milieu marin notamment par dispersion de débris.

Ce projet consiste à détecter, géolocaliser et expérimenter le retrait d'engins de pêche perdus à de grandes profondeurs au sein du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / *Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate*. Sur le territoire du Parc, les engins de pêche perdus, notamment des filets à poissons et langoustes, sont souvent situés à des profondeurs comprises entre 50 m et 150 m, ce qui nécessite une collaboration externe pour procéder à leur détection et/ou retrait. Dans ce cadre, en octobre 2022, le WWF France, en collaboration avec le Parc, a testé dans ses eaux une nouvelle technologie, le Side Scan Sonar, un sonar bilatéral qui, par écholocalisation, permet de créer une image acoustique sous-marine. Dans le cadre de cette mission, plusieurs transects ont été réalisés de 1 à 4 milles nautiques sur 4 grandes zones du Parc : Nord Cap Corse, Hauts fonds de *Centuri*, Pointe de *Minerviu* et l'Agriate, ce qui a permis de détecter et de géolocaliser des cibles (lignes et/ou filets de pêche) sur ces derniers.

En 2023/2024, Il s'agirait de poursuivre cette mission :

- En définissant une méthode de prospection adaptée à la Méditerranée et, plus particulièrement, au territoire du Parc ;
- En expérimentant le retrait de quelques engins de pêche perdus en vue de valider une méthode de retrait à de grandes profondeurs qui serait ensuite mise en œuvre à l'échelle du Parc.

L'objectif étant de retirer les pressions du milieu et ainsi de restaurer les habitats impactés, qui sont généralement du coralligène et des fonds du détritique côtier (vase ou rhodolite).

Annexe : projet d'organigramme mars 2023

